

Evaluation du Document d'Objectifs Natura 2000 "Baie du Mont Saint-Michel"
Groupe de travail "Falaises de Carolles-Champeaux - Mare de Bouillon", 25 mai 2018

Orientations	Actions	Opérations	Bilan / Perspectives	
Orientation 6 : Optimiser la gestion écologique des falaises de Carolles-Champeaux	Action 6.1 : Maintenir et restaurer les habitats remarquables des falaises maritimes et leurs milieux associés par des modes de gestion différenciés	Opération 61.1 : Expérimenter le rajeunissement de la lande sur les falaises maritimes exposées	Ces habitats sont très localisés sur les falaises et peu accessibles pour de l'entretien courant par pâturage. Un choix de non-intervention a donc été fait sur les placettes concernées, qui du fait de leur exposition, présentent une évolution limitée.	Une synthèse et une reformulation de ces actions est proposée, avec mise en place d'un suivi des habitats d'intérêt communautaire concernés par les transects (pelouses aérohalines, landes basses à bruyères) pour évaluer leur état de conservation et la dynamique des prunelliers et des ajoncs d'Europe. L'opportunité de mettre en œuvre des actions complémentaires voire un écopâturage dirigé seront rediscutés en fonction des conclusions de ces suivis.
		Opération 61.2 : Contenir la dynamique de la lande à fougère aigle et la fruticée	Entretien réalisé par le SyMEL pendant plusieurs années, mais peu pérenne du fait de la difficulté de mettre en œuvre un pâturage d'entretien. Les habitats d'intérêt communautaire telles les pelouses aérohalines (1230) et les landes sèches à bruyères (4030) sont maintenus autour des sentiers par entretien du gestionnaire et le piétinement, et en bas des falaises où l'évolution du milieu est contrainte par les facteurs naturels (vents, embruns). Le versant des falaises exposé au sud est toutefois moins soumis à l'action des embruns. Sur le haut des falaises, les landes ne se développent pas naturellement du fait de la nature du sol, mais des secteurs de prunelliers sont en expansion : sur des parcelles du Conservatoire du Littoral pour lesquelles il est difficile de trouver des agriculteurs intéressés, et principalement sur des parcelles privées où le gestionnaire n'a pas de possibilité d'intervenir.	
		Opération 61.3 : Expérimenter la mise en place d'un pâturage extensif de restauration et d'entretien de la lande	Forte complexité d'accès au site pour une mise en pâture : talus difficilement franchissables, pas de point d'eau, difficulté d'encadrer les animaux (les ânes mis à une époque se sont régulièrement échappés), complexité de gestion vis à vis de la fréquentation de loisir (implantation de clôtures, gestion des parcs, etc.). Un pâturage à vocation économique n'est pas envisageable sur ces secteurs, seul un écopâturage pourrait être envisagé avec une forte complexité d'implantation, mais il paraît peu probable de trouver des personnes intéressées par cette activité. Cette opération ne semble pas pertinente sur ce secteur au vu des contraintes de mise en œuvre.	
		Opération 61.4 : Maintenir la mégaphorbiaie de la vallée du Lude et lutter contre les espèces invasives	Les espaces de mégaphorbiaies se limitent aux habitats rivulaires de bord de cours d'eau contraints en fond de vallée, du fait du fort boisement de la vallée. Des actions ponctuelles d'entretien et de réouverture ont lieu, ainsi que des chantiers de lutte contre la Balsamine de l'Himalaya coordonnées entre le SyMEL et l'association de Défense de la Vallée du Lude. Une veille régulière est par ailleurs assurée sur le secteur. Ces actions vont se poursuivre en cohérence avec le plan de gestion du site du Conservatoire du Littoral.	
Orientation n°8 : Encourager la protection et la restauration des zones humides périphériques de la baie : la mare de Bouillon	Action 8.1 : Soutenir les dispositifs de gestion et de restauration des marais périphériques déjà existants et envisager leur développement	Opération 81.1 : Articuler la mise en œuvre du DocOb avec les dispositifs de gestion existants sur les marais	Les objectifs du plan de gestion du Conservatoire du Littoral sur la mare de Bouillon ont pris en compte les enjeux Natura 2000. Une articulation étroite existe entre ces deux documents. La mise en œuvre du DocOb sur ce site s'appuie donc sur le plan de gestion établi.	
		Opération 81.2 : Encourager la mise en place de dispositifs de gestion écologique sur les marais non pourvus	La mare de Bouillon a été assez peu prise en compte dans le DocOb car encore de statut privé à l'époque. Suite à l'acquisition des terrains par le Conservatoire du littoral, elle a été dotée d'un plan de gestion écologique aujourd'hui mis en œuvre par le Conservatoire et le SyMEL.	
	Action 8.2 : Optimiser le fonctionnement hydraulique des marais périphériques	Opération 82.1 : Réaliser une étude sur le fonctionnement hydraulique	La mare de Bouillon est traversée par le Thar. Des suivis hydrauliques ont été réalisés dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion du site du Conservatoire du Littoral. Une étude spécifique sur le rôle de la gestion hydraulique de la mare dans la limitation des inondations des zones urbaines situées en aval sera réalisée dans un avenir assez proche par la collectivité GEMAPlenne; elle ne relève pas de Natura 2000.	
		Opération 82.2 : Mettre en place une gestion hydraulique concertée		
		Opération 83.2 : Créer des rives en pentes douces		
		Opération 83.3 : Soutenir et encourager un entretien écologique des étangs et mares	Ces opérations sont déclinées dans le plan de gestion du site du Conservatoire du Littoral. Au regard des enjeux présents, des actions seront mises en œuvre par le gestionnaire. Ces actions peuvent être synthétisées dans le contexte de la mare de Bouillon.	
		Opération 83.4 : Maintenir, restaurer et envisager les possibilités d'extension des roselières	Des travaux de réouverture de boisements humides (saulaies et peupliers) sont prévus à l'automne 2018. L'objectif étant de maintenir la mosaïque d'habitats présents, en favorisant notamment le retour de roselières et en rétablissant une zone de contact entre la mare et les prairies adjacentes. Des travaux d'épuisement des souches de peupliers sont prévues, sachant qu'il s'agit d'une variété hybride moins sujette aux reprises.	
		Opération 83.5 : Contrôler les saulaies dans les secteurs où leur extension est problématique	Du fait de la limitation d'accès au site, la mare de Bouillon va constituer un vaste site de mise en défens en faveur de l'avifaune.	
		Opération 83.6 : Expérimenter la mise en défens de certains secteurs favorables à l'avifaune		
		Action 1.1 : Articuler la démarche Natura 2000 avec les autres démarches et projets de territoire de la baie	Opération 11.1 : Articuler la mise en œuvre du DocOb avec la démarche de Gestion Intégrée de la Zone Côtière et les Schémas de Cohérence Territoriale	
Opération 11.2 : Harmoniser les actions des SAGE et du DocOb permettant le maintien et/ou la restauration du bon état écologique des eaux et des milieux humides			Des opérations de suivi sont réalisées sur le Thar par le Syndicat Mixte des Bassins versants Côtiers Granvillais. La compétence GEMAPI étant confiée à l'intercommunalité, un lien étroit doit être développé entre ces deux organismes et l'opérateur Natura 2000 sur le secteur.	
Opération 11.5 : Articuler la mise en œuvre du DocOb avec la mise en œuvre et la révision des documents de gestion d'espaces protégés			Les plans de gestion élaborés et mis en œuvre par le Conservatoire du Littoral et le SyMEL sur ces deux sites prennent en compte les enjeux Natura 2000 et permettent leur déclinaison. Le plan d'actions actualisé du DocOb servira également de document cadre pour les programmes RAMSAR et le volet patrimoine naturel du plan de gestion UNESCO en baie du Mont Saint-Michel.	
Opération 11.6 : Suivre les projets et programmes de travaux et d'aménagements concernant le site Natura 2000			Les travaux mis en œuvre sur ces sites font l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 au titre des zonages ZSC (mare de Bouillon non concernée), ZPS, en application de la réglementation et en lien avec les autres procédures administratives qui peuvent s'appliquer (autorisations au titre du site classé pour les falaises de Carolles-Champeaux par exemple).	
Opération 11.7 : Faire prendre en compte et porter à connaissance les préconisations du DocOb dans les documents d'urbanisme			Cette opération permettra d'assurer la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans le SCOT et le PLUI qui sera prochainement prescrit sur le territoire de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer.	
Action 1.2 : Soutenir et développer les actions globales de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel		Opération 12.1 : Mettre en place un programme de sensibilisation et d'échange avec les acteurs	Une coordination et une structuration de la communication et de la sensibilisation environnementale vont être recherchées au cours des prochains mois en baie du Mont Saint-Michel, afin de mutualiser les nombreuses démarches entreprises. Des projets de sentiers d'interprétation sont en cours de développement sur les deux sites (cf diaporama), avec un projet d'observatoire ornithologique au sein de la mare de Bouillon.	
		Opération 12.4 : Mettre en place des supports d'information et d'observation du patrimoine naturel sur les zones humides terrestres de la baie	cf commentaire ci-dessus	
Action 1.3 : Maîtriser l'impact de la pression des activités touristiques et de loisir sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire		Opération 13.1 : Canaliser et limiter les accès sur les espaces les plus fragiles	Du fait de la topographie des falaises de Carolles-Champeaux, une canalisation naturelle de la fréquentation s'observe. Le SyMEL assure l'entretien régulier des cheminements autorisés. Les usages de loisirs tendent à augmenter (cf commentaire ci-dessous), ce qui implique un suivi accru du gestionnaire.	
		Opération 13.2 : Mettre en place des outils concertés pour maîtriser et encadrer le développement des activités sportives de nature	Sur la mare de Bouillon, un projet de valorisation est en cours de structuration, avec un accès au sein de la propriété uniquement dans le cadre d'un accompagnement et sur une partie limitée du site. Un cheminement en accès libre sera par ailleurs établi sur les coteaux surplombant le site avec installation d'un belvédère (cf diaporama). L'ensemble des travaux d'entretien sont assurés par le SyMEL.	
			De nombreuses manifestations sportives tendent à se développer en itinérance sur les falaises de Carolles-Champeaux, ce qui conduit les services de l'Etat et l'opérateur Natura 2000 à examiner au cas par cas chaque projet pour l'autoriser ou non. La sensibilisation des organisateurs de manifestations sportives pourrait correspondre à une mission du projet de CPIE.	
			Opération 14.1 : Soutenir les projets de maintien d'une agriculture littorale garante de l'entretien des paysages et de la biodiversité	

<i>Orientation n°1 : Garantir l'intégrité globale de la baie du Mont Saint-Michel et de ses espaces périphériques</i> <i>(actions transversales)</i>	<i>Action 1.4 : Maintenir et développer une agriculture favorable à la biodiversité et aux milieux remarquables</i>	<i>Opération 14.3 : Maintenir ou favoriser un pâturage extensif des prairies</i> <i>Opération 14.4 : Encourager les pratiques de fauche tardive</i>	Des conventions agricoles sont engagées entre le Conservatoire du Littoral et les agriculteurs concernés sur les parcelles à vocation agricole acquises par le Conservatoire. Ces baux à clauses environnementales (chargement du bétail, dates de fauche, absence de retournement et d'usage d'intrants, etc.) contribuent à la réalisation de ces opérations. Les conventions sont adaptées en fonction des contraintes et enjeux spécifiques aux parcelles concernées.
	<i>Action 1.5 : Maîtriser le développement des espèces animales potentiellement envahissantes</i>	<i>Opération 15.1 : Mettre en place une veille et une information sur les espèces végétales et animales potentiellement invasives</i> <i>Opération 15.2 : Lutter lorsque nécessaire contre les espèces indésirables invasives</i>	Chantiers de lutte contre la Balsamine de l'Himalaya coordonnés entre le SYMEL et l'association de Défense de la Vallée du Lude. Fusion des deux opérations en une seule envisagée.
	<i>Action 1.7 : Soutenir et développer les réseaux de suivi et les programmes d'amélioration de connaissances concernant l'avifaune</i>	<i>Opération 17.1 : Organiser et harmoniser les réseaux de comptage</i> <i>Opération 17.3 : Mettre en place un suivi mensuel hivernal ciblé de certaines espèces d'oiseaux d'eau</i> <i>Opération 17.4 : Poursuivre et mettre en place des suivis ornithologiques sur les marais périphériques</i>	Comptages réguliers réalisés par le GONm depuis plusieurs décennies sur les falaises de Carolles-Champeaux, mais pas réalisés en 2016 et 2017. Le site de la mare de Bouillon est suivi par le SYMEL, gestionnaire des terrains du Conservatoire du Littoral. A l'échelle de la baie, l'objectif est de structurer la connaissance naturaliste en articulation avec les observatoires pré-existants. Ceci permettra de disposer de données standardisées qui pourront être utilisées pour le rapportage à l'Europe et faire l'objet d'actions de communication environnementale vers les acteurs du territoire. La DREAL envisage par ailleurs de relancer l'observatoire des ZPS normandes.
	<i>Action 1.9 : Soutenir et développer les réseaux de suivi et les programmes de connaissance concernant les espèces végétales d'intérêt européen</i>	<i>Opération 19.3 : Etablir un diagnostic initial et un suivi à long terme de l'osselle des rochers et de ses habitats</i>	Cette espèce, sensible à la qualité des eaux de ruissellement ou de suintement, n'a pas été retrouvée lors de la réalisation de la typologie des habitats par le Conservatoire Botanique National de Brest. Cette opération mérite de voir son niveau de priorité augmenté avec intégration de l'espèce dans le « suivi flore » du CBN.
	<i>Action 1.10 : Prendre en compte les plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées</i>	<i>Opération 110.1 : Suivre les recommandations de gestion du Plan national d'actions et du plan régional d'actions « Chiroptères »</i>	Un Plan Régional d'Actions est en cours jusqu'à 2025. Il vise à préserver les gîtes et corridors utilisés par les chiroptères et est en adéquation avec les objectifs du DocOb pour le suivi et la préservation des populations.
		<i>Opération 110.3 : Suivre les recommandations de gestion des habitats du Plan national d'actions « Butor étoilé »</i>	
		<i>Opération 110.4 : Suivre les recommandations de gestion des habitats du Plan national d'actions « Phragmite aquatique »</i>	Le phragmite aquatique est recensé en migration sur la mare de Bouillon, les travaux de gestion devraient lui être favorables.
<i>Orientation n°7 : Optimiser la gestion écologique du bois d'Ardenne</i> <i>(actions transversales)</i>	<i>Action 7.2 : Maintenir la capacité d'accueil pour les chiroptères sur le site Natura 2000 et sa périphérie</i>	<i>Opération 72.1 : Rechercher et conserver les colonies de reproduction anthropophiles</i>	Les bâtis environnants (villas, blockhaus) hébergent ou sont susceptibles d'héberger des colonies. Une animation spécifique auprès des propriétaires concernés mérite d'être engagée. Cette action est reprise dans les plans de gestion des deux sites du Conservatoire du Littoral. Des contrats Natura 2000 peuvent être déployés pour préserver des colonies en bâti dans le périmètre de la ZSC.
		<i>Opération 72.2 : Identifier, maintenir et créer les gîtes favorables à l'installation de colonies de chiroptères</i>	Un Plan Régional d'Actions est en cours jusqu'à 2025. Il vise à préserver les gîtes et corridors utilisés par les chiroptères et est en adéquation avec les objectifs du DocOb pour la préservation des populations. Les opérations spécifiques aux chiroptères pourront être fusionnées afin de les renvoyer au Plan Régional d'Actions, tout en définissant des actions spécifiques aux sites.
		<i>Opération 72.4 : Maintenir et créer des corridors écologiques</i>	Seule la pipistrelle de Nathusius a fait l'objet de suivis dans le site de la mare de Bouillon. Des actions complémentaires pourront être développées au cours des prochaines années.
		<i>Opération 72.5 : Informer et sensibiliser la population sur les chauves-souris</i>	